



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Démographie

Les générations nées de 1941 à 1955 ne sont pas avantagées...

Depuis la fin du XIX^e siècle, en dehors des deux guerres mondiales et des graves crises sanitaires de grippe comme celle de 1918, l'espérance de vie a progressé de façon continue. Entre 1900 et 1995, c'est un gain en moyenne de quatre mois d'espérance de vie par an ; de 1995 à 2019, certes la progression ralentit : plus deux mois par an pour les femmes et trois pour les hommes. Cependant, comme le démontre Nathalie Blanpain (Insee) ⁽¹⁾, les générations nées entre 1941 et 1955 se distinguent à la fois des précédentes et des suivantes – et ce n'est pas spécifique à la France.

De 1941 à 1945, une plus forte mortalité à la petite enfance s'observe consécutivement à la Seconde Guerre mondiale et aux conditions de vie difficiles durant cette période. Par contre, les années 1945 à 1960 bénéficient de la généralisation des antibiotiques et de l'accouchement hospitalier.

Malgré tout, de 1960 à 2019, l'évolution de la mortalité est quasiment toujours moins favorable pour ces générations nées de 1941 à 1955 par rapport aux générations précédentes et suivantes. Principales causes : l'usage croissant de la voiture et les accidents de la route (surtout vrai avant la mise en place des mesures de prévention), les suicides et, à partir des années 1980, le sida. En outre, l'évolution de la mortalité est moins favorable pour ces générations nées de 1941 à 1955 pour quasiment toutes les causes de décès (tumeur, maladie cardiovasculaire, maladie de l'appareil respiratoire, etc.).

Principaux accusés : le tabac (y compris pour les femmes) et l'alcool – mais probablement aussi une fragilité physique ou mentale plus importante du fait d'une plus grande survie, entre 1945 et 1955, aux problèmes liés à la naissance ou à la petite enfance (prématurité, maladie infectieuse...). S'y ajoute l'excès de décès, en mars et avril 2020, en raison de l'épidémie de Covid-19 – ce qui est une caractéristique également pour les générations précédentes.



Intercommunalité

Un peu plus de femmes élues communautaires (+ 4 points)

Dans le *CÉAS-point-com* n° 900 du 11 septembre 2020, nous avons présenté l'analyse des nouveaux exécutifs intercommunaux réalisée par l'Assemblée des communautés de France (AdCF). Nous avons mis en perspective la situation départementale ⁽²⁾. Dans *BIS* n° 146 de novembre 2020, Xavier Niel, de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), va plus loin en analysant la composition des conseils communautaires : les présidents et vice-présidents, mais aussi les autres conseillers ⁽³⁾.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amirbaccasse,
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.

(1) – « La mortalité stagne à l'âge adulte pour les générations nées entre 1941 et 1955 », *Insee Première* n° 1824 de novembre 2020 (4 pages).

(2) – « Les présidents sont le plus souvent un homme maire ».

(3) – *BIS – Bulletin d'information statistique de la DGCL*, « La part des femmes dans les conseils communautaires augmente et atteint 35,8 % après les élections en 2020 ». La DGCL dépend du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Ainsi, dans les communautés de communes ou d'agglomération, dans les communautés urbaines et les métropoles – tous établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre confondus –, la proportion de femmes conseillères communautaires est passée de 31,4 % à 35,8 % suite aux dernières élections, soit une progression de 4,4 points.

Plus précisément, les femmes occupent 11,2 % des présidences (+ 3,1 %), 25,6 % des vice-présidences (+ 5,5 %) et 38,6 % des postes sans fonction exécutive (+ 4,2 %). La proportion de femmes augmente quels que soient les types d'EPCI et de mandat. Pour l'ensemble des conseillères communautaires, la progression est néanmoins plus forte dans les communautés de communes (+ 4,8 %) que dans les communautés d'agglomération (+ 3,6 %) ou les commu-

nautés urbaines et métropoles (+ 2,3 %). D'un département à l'autre, la proportion de femmes dans les conseils communautaires varie de 27 % (en Haute-Saône) à 48 % (La Réunion). La Mayenne apparaît dans la tranche la plus basse (moins de 34 %).

Xavier Niel observe également que dans les conseils communautaires, la répartition des femmes selon leur âge est très différente de celle des hommes. S'il y a plus de femmes parmi les jeunes élus, la proportion de femmes ne cesse de diminuer au fur et à mesure que l'âge augmente (alors que le nombre d'hommes continue d'augmenter jusqu'à 65 ans).

La moyenne d'âge des femmes élues communautaires est de 53,9 ans tandis que celle des hommes est de 57,6 ans.



Démographie

La fécondité varie selon le niveau de vie

Dans *Insee Première* n° 1826 de novembre 2020, Didier Reynaud analyse la fécondité en France selon le niveau de vie ⁽⁴⁾. Elle est la plus élevée, d'une part pour les femmes les plus modestes et, d'autre part, pour les plus aisées.

Ainsi, dans les conditions de fécondité des années 2012 à 2017, les 10 % les plus modestes (633 euros par mois en moyenne) donneraient naissance en moyenne à 2,0 enfants par femme au cours de leur vie ; les 10 % les plus aisées (4 302 euros par mois en moyenne) en auraient 1,9. Pour certaines tranches de niveau de vie, la fécondité peut descendre jusqu'à 1,5 enfant par femme.

Par ailleurs, les naissances sont plus tardives lorsque le niveau de vie s'élève : les 10 % de femmes les plus aisées ont leur premier enfant en moyenne à 30,9 ans, soit 3,4 ans plus tard que les 10 % les plus modestes. Entre autres, les

premières effectuent des études plus longues et fondent une famille plus tardivement.

La fécondité des femmes nées à l'étranger est plus élevée que celles nées en France. Les écarts sont accentués parmi les 20 % les plus modestes : 2,6 enfants pour les premières, contre 1,5 pour les secondes. Même si les femmes nées à l'étranger ont généralement

plus d'enfants, leur apport à la fécondité totale de l'ensemble des femmes résidant en France est relativement faible. Par contre, l'écart diffère selon le niveau de vie : il est plus important parmi les femmes les plus modestes.



La pensée hebdomadaire

« Entre la Chine et les États-Unis qui s'affrontent, au milieu des États révisionnistes que sont devenues la Russie et la Turquie, face à de nouveaux défis sécuritaires, économiques et sociaux, l'Europe doit désormais accepter de peser de tout son poids dans les relations internationales. N'étant ni un empire ni un État, conçue pour la paix, par le droit et au moyen de compromis, elle n'y est pas naturellement portée. Elle doit donc changer de logiciel et, sans trahir ses principes fondamentaux, muscler ses politiques. Après s'être concentrée avec succès sur la suppression des barrières qui morcelaient le continent et entravaient son développement, elle doit se tourner plus résolument vers l'extérieur et les grands défis mondiaux. »

Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert Schuman, « Europe : cap sur le grand large ! » (point de vue), *Ouest-France* du 23 septembre 2019.

(4) – « Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants ».